

L'histoire de la défaite de l'industrie canadienne de l'amiante au Québec

Kathleen Ruff, RightOnCanada.ca, avril 2016

La décision du département des Services publics et Approvisionnement Canada d'interdire l'utilisation de l'amiante dans les projets de construction, dès le 1er Avril 2016, est un jalon important et significatif car il clôt un siècle de politique canadienne de soutien à l'extraction, la vente et l'utilisation de l'amiante. C'est le premier pas vers une interdiction totale de l'amiante. Pourtant, il y a moins de dix ans, tous les partis politiques du parlement canadien appuyaient l'industrie de l'amiante.

Comment un tel renversement politique s'est-il produit ?

La bataille pour la défaite de l'industrie de l'amiante au Canada devait être gagnée au Québec, qui était le centre de la puissance de l'industrie de l'amiante.

Aussi récemment qu'en 2012, les deux dernières mines d'amiante au Canada planifiaient de continuer l'extraction dans les villes d'Asbestos et Thetford Mines au Québec et la nouvelle mine souterraine d'amiante (extension de la mine Jeffrey) allait être ouverte. Les exportations d'amiante depuis le Québec devaient grandement augmenter. L'organisme de lobby pour l'amiante (Institut du Chrysotile) était situé au Québec et a reçu un financement des gouvernements fédéral et québécois jusqu'en 2013. Tous les partis politiques du Québec, comme les leaders municipaux au pouvoir, appuyaient l'industrie de l'amiante, ainsi que les organisations patronales et syndicales.

Affronter l'industrie de l'amiante était un tabou.

Seulement après que le combat contre l'industrie de l'amiante ait été gagné au Québec, il y aurait une possibilité que le gouvernement canadien envisage d'interdire l'amiante

Au Canada, l'activité minière est sous juridiction provinciale. Mais, plus important que cela, si l'irrésistible soutien politique et social du Québec pour l'industrie de l'amiante avait continué et si le gouvernement du Québec soutenait et finançait aujourd'hui l'industrie de l'amiante du Québec, il aurait été virtuellement impossible que le gouvernement canadien intervienne, abroge les décisions du gouvernement québécois et interdise au Québec l'extraction et l'exportation d'amiante ou prenne des décisions comme l'interdiction de l'amiante au Canada.

Le Canada est composé de deux solitudes - Québec et le reste du Canada. Ce qui se passe au Québec est souvent omis, même si la question est une question québécoise et la population du Québec y a joué un rôle clé.

L'histoire décrivant comment l'industrie de l'amiante au Québec a été vaincue est une histoire qui n'a pas été racontée hors du Québec. Il faut souhaiter qu'un jour cette histoire incroyable, édifiante, soit complètement et pleinement publiée. Ce qui suit identifie quelques uns des événements clés qui ont renversé le climat public et politique au Québec et ont amené à la victoire des défenseurs de la santé publique sur les intérêts marchands de l'industrie de l'amiante.

En 2012 le gouvernement du Québec finance l'expansion de l'industrie de l'amiante du Québec

Historiquement, tous les partis politiques au Québec ont fortement soutenu l'industrie de l'amiante du Québec. En juin 2012, le gouvernement du Québec a octroyé aux industriels de l'amiante un prêt de 58 millions de dollars pour compléter la mine souterraine de Jeffrey (qui avait déjà été construite à 95% plusieurs années auparavant) et pour permettre d'exporter 225 000 tonnes d'amiante par an - entièrement destinées à l'Asie - durant les décennies à venir. Cela aurait fait du Québec le second exportateur mondial d'amiante et aurait ajouté un masque de légitimité au commerce mondial de l'amiante.

L'industrie de l'amiante était aux anges devant l'achèvement de cette grande victoire, comme montré sur la photo ci-dessous.



François Vaudreuil, Président de la Centrale des syndicats démocratiques , Hugues Grimard, maire de la ville d'Asbestos, Yvon Vallières, membre de l'Assemblée nationale du Québec et Bernard Coulombe, président de Jeffrey Mine Inc., fêtent le prêt de \$58 millions de dollars que le gouvernement du Québec a accordé pour ouvrir la mine d'amiante souterraine de Jeffrey (29 juin 2012).

Au début de l'été 2012, les travaux avaient déjà commencé à la nouvelle mine Jeffrey. Mais quelques mois plus tard, en septembre 2012, le parti nouvellement élu au gouvernement du Québec - le Parti Québécois - historiquement un des plus forts soutiens de l'industrie de l'amiante - a retiré le prêt et fermé la mine.

Cette décision extraordinaire a tué l'industrie de l'amiante au Canada.

Comment le Québec, le plus fort soutien de l'industrie de l'amiante, a-t-il pu tuer l'industrie de l'amiante ?

Voici quelques unes des personnes clefs et une dizaine d'actions clefs qui ont amené la défaite de l'industrie de l'amiante du Québec. Tous ont affronté pressions, menaces, insultes, intimidations, mais ont refusé de rester silencieux et, sur une période de plusieurs années, on régulièrement et courageusement pris des actions concrètes pour confronter publiquement et vaincre la puissance sociale et politique dont l'industrie de l'amiante a toujours joui au Québec.

Article après article, puis éditorial après éditorial ont été publiés dans les médias québécois francophones et anglophones, décrivant ces actions et, par conséquent, la tromperie et la désinformation de l'industrie de l'amiante ont été exposées et le climat de l'opinion publique au Québec a changé et s'est mis à soutenir la santé publique au lieu de l'industrie de l'amiante.

Malgré son argent, ses consultants en relations publiques, ses avocats et ses efforts de lobbying, l'industrie de l'amiante a été vaincue par une campagne qui n'avait ni argent ni consultants en relations publiques, mais qui était basée sur les preuves scientifiques et la solidarité internationale. La campagne a réussi à faire que le gouvernement du Québec renverse sa position historique pro-amiante et achève l'industrie de l'amiante vieille d'un siècle au Québec.

1) L'initiative de créer une association de victimes de l'amiante au Québec

Micheline Marier a créé une organisation pour aider les victimes de l'amiante au Québec. Au nom de cette organisation, elle et William Charney ont étudié la contamination par l'amiante dans les maisons de la ville de Thetford Mines. En 2007, ils ont publié un article dans le *International Journal of Occupational & Environmental Health*, intitulé «*Exploratory Sampling of Asbestos in Residences Near Thetford Mines: The Public Health Threat.*» [[«Échantillons d'amiante dans les résidences près de Thetford Mines : la menace pour la santé publique»](#)].

En 2008, faisant face à l'hostilité et aux menaces des politiciens, hommes d'affaires, syndicats et du lobby de l'amiante à Thetford Mines, l'organisation a cessé ses activités.

2) Deux professionnels de la santé du Québec confrontent le gouvernement qui finance le lobby de l'amiante

En janvier 2009, deux professionnels de la santé – Dr. Fernand Turcotte et Dr. Pierre Auger – avec cinq défenseurs de la santé du Canada anglophone, ont publiquement [demandé au premier ministre du Canada](#) de retirer le financement de 750,000 dollars qu'il avait accordé à l'organisme de lobby de l'amiante du Québec (l'Institut du chrysotile). Ils affirmaient : «*Notre opinion en tant qu'experts canadiens en épidémiologie et médecine du travail et en tant que défenseurs de la santé publique, est que l'Institut du chrysotile met en danger la santé publique en répandant des informations trompeuses et mensongères sur l'amiante chrysotile, spécialement dans les pays à l'économie émergente.*» Ils insistaient également que «*au lieu de cela des fonds devraient être accordés pour un développement économique durable et une aide à la transition, comme des fonds pour une retraite précoce et des formations pour les travailleurs de l'industrie moribonde de l'amiante.*»

3) Quinze professionnels de la santé du Québec lancent un manifeste pour en finir avec l'industrie de l'amiante

Le 16 septembre 2009, La Presse, le principal quotidien du Québec, a publié une déclaration qui a changé l'histoire, signée par 15 professionnels de la santé du Québec, intitulée «*Cessez les mensonges*».

La déclaration exposait la tromperie des affirmations de l'industrie de l'amiante que l'amiante du Québec est utilisé de façon sécuritaire et sous strict contrôle à l'étranger et signalait un récent documentaire de la CBC, Canada's Ugly Secret [*L'affreux secret du Canada*] qui avait filmé les épouvantables conditions d'exposition des travailleurs indiens, manipulant l'amiante exporté du Québec. “*Les ouvriers étaient couverts de poussière d'amiante et en respiraient des niveaux élevés, ce qui détruira leur santé et celle de leurs familles,*” décrivait la déclaration. “*Cette infamie n'est plus défendable.*” Il est temps de nous aligner sur la vérité et pour le gouvernement du Québec d'arrêter l'extraction et l'exportation de l'amiante, disaient les professionnels de la santé. “*Investissons plutôt ces millions dans des fonds qui permettront aux travailleurs plus âgés de prendre un retraite honorable et aux plus jeunes de se recycler dans des emplois plus rémunérateurs et dans une diversification économique que le milieu a déjà mise en marche avec beaucoup d'ingéniosité et de succès.*”

Les signataires, notait le journal, sont “*des médecins, toxicologues, hygiénistes industriels et épidémiologistes du réseau de santé publique du Québec, dont plusieurs professeurs aux universités de Montréal, Laval et Sherbrooke.*”

Les signataires étaient : Pierre Gosselin, Fernand Turcotte, Pierre L. Auger, Benoît Gingras, Évelyne Cambron Goulet, Ray Bustinza, Denis Bégin, Benoît Gingras, Norman King, Louis Drouin, Pierre Deshaies, Yv Bonnier-Viger, André Dufresne, Michel Gérin et Lyn Pinsonneault.

De nombreuses organisations médicales et de santé du Québec sont intervenues en soutien dans les années suivantes, dont l'Association médicale du Québec, suivant le mouvement de ce groupe de personnes courageuses, et ont réclamé la fin de l'extraction et l'exportation de l'amiante.

4) Pour la première fois un leader politique québécois s'oppose à l'industrie de l'amiante

Le 2 février 2010, le contrôle politique de l'industrie de l'amiante sur tous les partis politiques québécois s'est brisé, quand le leader de Québec Solidaire, Dr Amir Khadir, a pris position, affirmant que l'exportation de l'amiante du Québec était indéfendable.

Le premier ministre du Québec Jean Charest, était à ce moment-là en mission commerciale en Inde. Des victimes de l'amiante, des militants pour la santé en Inde ont demandé à rencontrer Charest. Il a refusé, mais des journalistes accompagnant Charest les ont rencontrés et ont publié des articles forts et des images dans les médias québécois, montrant des travailleurs atteints par des maladies liées à l'amiante et respirant avec efforts. En réponse Amir Khadir a parlé en solidarité avec les travailleurs, militants et victimes de l'amiante, marquant l'histoire en devenant le premier leader politique québécois à prendre position contre l'industrie de l'amiante.

5) Des experts de la santé du Québec accusent le directeur de la Sécurité au Travail de violer son code professionnel d'éthique

Le 11 février 2010, cinq professionnels de la santé du Québec et un défenseur de la santé ont envoyé une lettre ouverte à Normand Paulin, directeur de la santé et sécurité au travail, à propos des exportations d'amiante depuis le Canada. Paulin accompagnait le premier ministre du Québec, Jean Charest, lors de sa tournée de promotion du commerce en Inde. Des militants, syndicalistes et victimes de l'amiante ont eu une entrevue avec Paulin et lui ont demandé de ne pas être complice avec le gouvernement du Québec sur le plan d'augmentation des exportations d'amiante vers l'Inde. Paulin a défendu le plan en affirmant que l'amiante chrysotile pouvait être utilisé de manière sécuritaire.

Dans leur lettre à Paulin, les experts de la santé déclarent qu'il s'agit, à leur avis, d'une violation du code d'éthique et que participer à un projet proclamant que "l'usage sécuritaire" de l'amiante est possible, alors que les experts médicaux spécialisés québécois, comme les experts nationaux et internationaux et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont tous averti que "l'usage sécuritaire" n'était pas possible et causerait des pertes en vies humaines.

La lettre ouverte a été [publiée](#) en français et anglais dans le *International Journal of Occupational & Environmental Health*.

6) Seize médecins québécois lancent un défi au Ministre de la santé du Québec

En août 2010, seize médecins du Québec ont envoyé une lettre au ministre de la santé du Québec, Dr. Yves Bolduc, affirmant que, en tant que médecin, il avait une obligation professionnelle de s'opposer au financement par le gouvernement de la mine d'amiante de Jeffrey. La lettre, qui a été largement relayée dans les médias, affirmait: *«L'évocation répétée de « l'utilisation sécuritaire de l'amiante » fait partie d'une entreprise délibérée d'intoxication de l'opinion publique dont l'objectif est d'empêcher nos concitoyens de percevoir le caractère scandaleux de la politique de notre pays face au problème de l'amiante, politique qui nous vaut d'être tenus pour hypocrites et malhonnêtes aux yeux du reste de la planète. L'obligation professionnelle que vous partagez avec nous, exige que nous dénoncions toute fraude scientifique susceptible de menacer la santé de la population. L'utilisation sécuritaire de l'amiante est une représentation frauduleuse en termes de protection de la santé publique et nous vous soumettons que vous avez le devoir de le faire comprendre à vos collègues du cabinet.»*

Les signataires de la lettre étaient Dr. Fernand Turcotte, Dr. Yv Bonnier Viger, Dr. Gilles Paradis, Dr. Pierre Gosselin, Dr. John R. Keyserlingk, Dr. Jacques Levasseur, Dr. Pierre Biron, Dr. Elizabeth Robinson, Dr. Geneviève Tremblay, Dr. Benoît Gingras, Dr. Pierre L. Auger, Dr. Benoît Lévesque, Dre. Natahaelle Thériault, Dr. Pierre Deshaies, Dr. Louis Drouin, Dr. Lynda Pinsonneault.

7) Une délégation de solidarité Asie-Québec visite le Québec

En décembre 2010, des militants, des victimes de l'amiante et un représentant syndical venus d'Inde, Indonésie, Corée du Sud et Japon (tous les pays vers lesquels le Québec exporte ou a exporté de

l'amiante) sont venus au Québec pour réclamer la solidarité et demander au peuple du Québec, aux leaders politiques et syndicaux du Québec, de ne pas financer la relance de la mine Jeffrey. Les professionnels de la santé du Québec, qui ont mené la bataille de l'amiante au Québec, sont restés au coude à coude avec eux, apportant soutien et aide.



Membres de la délégation de solidarité Asie-Québec - Sugio Furuya, Ban Asbestos Network, Japon, Jeong-rim Lee, victime de l'amiante de Corée, Ye-yong Choi, Ban Asbestos Network de Corée et Anup Srivasta, Building and Woodworkers International – ensemble avec Dr Amir Khadir, leader de Québec Solidaire et Dr. Yv Bonnier Viger, tiennent une conférence de presse à l'Assemblée nationale du Québec (9 décembre 2010).

À l'Assemblée nationale, Dr Amir Khadir, leader de Québec Solidaire, a honoré la délégation de solidarité, qui était présente à la tribune des visiteurs, et introduit un projet de loi d'interdiction de l'amiante. La solidarité humaine évidente entre les militants et victimes d'Asie, les experts de la santé du Québec et un leader politique québécois a eu un impact puissant.

Si les militants venus d'Asie avaient été seuls, cela aurait semblé être une attaque contre le Québec par des étrangers et aurait risqué de produire une réaction publique de défense et hostilité contre la délégation, ce que le lobby de l'amiante a essayé délibérément de susciter.

Grâce à l'implication des professionnels de la santé du Québec et du leader de Québec Solidaire, qui est extrêmement respecté, la délégation de solidarité Asie-Québec a apporté un exemple édifiant de

solidarité et partagé un engagement pour le droit des hommes, dont les québécois pouvaient être fiers.

8) Les directeurs de santé publique du gouvernement québécois confrontent leur gouvernement au sujet de l'amiante

En janvier 2011, tous les directeurs de santé publique des 18 régions du Québec (y compris la région des mines d'amiante) ont envoyé une lettre au Ministre du Développement économique, en charge du financement de la mine Jeffrey, soulignant les preuves scientifiques des dommages pour la santé causés par l'amiante chrysotile, insistant sur l'échec du Québec à réaliser "l'usage sécuritaire" et affirmant que, selon eux, l'expansion de l'extraction et l'utilisation de l'amiante chrysotile au Québec provoquera un accroissement des maladies liées à l'amiante parmi les travailleurs et la population générale, générant un coût social et financier que le gouvernement doit prendre en compte dans son analyse du projet de relance de la mine d'amiante Jeffrey.

Par un acte extraordinaire d'intégrité et de courage, qui ne s'est peut-être jamais produit ailleurs dans le monde, les directeurs de santé publique ont affiché leur lettre et un communiqué sur le site officiel du gouvernement du Québec sous le titre «*Les directions régionales de santé publique constatent l'échec de l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile*»

9) La confédération des syndicats nationaux (CSN) prend position en s'opposant au financement de la mine Jeffrey par le gouvernement

En mars 2011, Claudette Carbonneau, présidente de la CSN (Confédération des syndicats nationaux) recommandait que la CSN cesse son appui de plusieurs décennies à l'industrie de l'amiante. «*Ce serait, je pense, faire honneur à ceux qui sont morts et qui ont lutté pour la santé- sécurité que de rappeler que la vie d'un travailleur aussi bien indien que québécois ne peut être sacrifiée aveuglément au nom de l'emploi.*» a déclaré Carbonneau. Concernant le financement par le gouvernement de la mine Jeffrey, la CSN a déclaré que les travailleurs du Québec méritaient que leur gouvernement investisse dans des emplois sûrs et méritaient mieux qu'un cadeau empoisonné.

Rompant le consensus avec les autres syndicats du Québec et montrant une solidarité et un courage édifiants, les délégués de la convention de la CSN de mars 2011 ont soutenu cette recommandation. La CSN a ensuite été la cible d'attaques publiques vicieuses de la part d'autres leaders syndicaux et du lobby de l'amiante.

10) Daniel Breton retourne la politique pro-amiante du Parti Québécois

Daniel Breton est un militant pour l'environnement, de longue date et respecté. Il était un candidat phare pour le Parti Québécois, lors de l'élection du 4 septembre 2012 au Québec. Citant les preuves scientifiques et les recommandations des professionnels de la santé du propre Québec, Breton a convaincu le Parti québécois de retirer son soutien à l'amiante. Le 28 août 2012, le congrès mondial du cancer avait lieu à Montréal et une session était programmée sur l'amiante. Ayant été sommé de donner une déclaration sur la position du parti québécois sur l'amiante à lire devant les délégués du monde entier, Breton a rendu public la déclaration, le 28 août 2012, disant que, si le Parti Québécois gagnait

l'élection du 4 septembre, il annulerait le prêt de 58 millions de dollars que le gouvernement Charest avait déjà accordé pour ré-ouvrir la mine Jeffrey. *«Le Parti Québécois s'engage à investir ces fonds pour la diversification économique de la région et pour assurer des emplois de qualité dans des secteurs d'avenir, novateurs et porteurs d'une prospérité durable»* a déclaré Breton. Cette déclaration a fait l'effet d'une bombe au Québec, particulièrement pour l'industrie de l'amiante.

Le Parti Québécois a gagné l'élection du 4 septembre ; Breton a été nommé ministre de l'environnement; le nouveau gouvernement du Québec a annulé le prêt de 58 millions de dollars; et, avec cette annulation, l'industrie de l'amiante au Canada a pris fin.

Le gouvernement canadien a attaqué le gouvernement du Québec pour avoir achevé l'industrie de l'amiante.

Commentaires en guise de conclusion: la bataille n'était pas seulement au sujet de l'amiante

La bataille pour vaincre l'industrie de l'amiante au Québec n'a pas été seulement au sujet de l'amiante. Elle a été la bataille contre la science corrompue, contre la puissance sociale, politique et économique d'intérêts particuliers, et pour exiger que le droit à la santé de la population soit placé devant les profits industriels. Il s'agit de la même problématique au cœur des batailles pour la justice sociale et environnementale, qu'il s'agisse de l'industrie des combustibles fossiles [gaz de schiste], de l'industrie chimique, agro-alimentaire ou de la confiserie, de l'industrie pharmaceutique, minière ou de la restauration rapide.

Une clef de la victoire sur l'industrie de l'amiante a été la solidarité entre professionnels de la santé, militants pour les droits humains et les victimes de l'amiante. Une clef de cette victoire a été la détermination et l'intégrité d'un groupe courageux de personnalités du Québec. Une clef de la victoire a été la solidarité internationale établie entre les québécois et des militants et victimes de l'amiante d'Asie.

C'est une histoire riche en enseignement qui mérite d'être connue nationalement et internationalement.